

n. ald

34.

4- extra p. Cortheys

1- extra p. Cortheys

1- 38

La Me.

Province de Limbourg.

3^e Crim: 18/6.

État présentant l'analyse des propositions formées par les conseils communaux, en conformité de l'article 28 de la loi du 10 avril 1841, et de l'instruction à laquelle ces propositions ont donné lieu.

2- autorité

Noms des communes.	Nature des demandes.	Date des demandes.	Date des procès-verbaux de l'assemblée municipale et du conseil général.	Analyse des réclamations et observations au procès-verbal d'arr. guér.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations. Réponses.	Voies			Décision.
						De l'assemblée municipale.	De l'assemblée générale.	De la répartition proportionnelle.	
Cortois.	Suppression et rétablissement de chemins et sentiers et vente d'une parcelle et d'excédents de chemins, au prix d'expertise.	18 fév. 1876.	3 avril 1876.	Neuf réclamations portent sur le fait que la suppression des sentiers n° 16 a été occasionnée et sur le fait de la largeur que présentait le chemin n° 16 par suite de cette suppression, que la suppression du chemin n° 17 a été occasionnée par le fait que le chemin n° 16 a été supprimé.	Que par suite de l'empierrement des grandes chemins vicinaux, le sentier n° 16 est devenu inutile et sa suppression se justifiait qu'il n'y avait eu aucune réclamation de la part des propriétaires du chemin n° 16 par suite de sa suppression le chemin n° 17 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 18 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 19 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 20 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 21 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 22 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 23 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 24 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 25 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 26 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 27 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 28 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 29 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 30 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 31 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 32 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 33 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 34 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 35 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 36 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 37 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 38 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 39 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 40 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 41 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 42 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 43 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 44 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 45 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 46 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 47 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 48 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 49 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 50 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 51 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 52 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 53 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 54 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 55 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 56 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 57 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 58 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 59 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 60 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 61 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 62 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 63 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 64 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 65 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 66 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 67 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 68 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 69 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 70 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 71 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 72 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 73 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 74 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 75 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 76 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 77 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 78 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 79 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 80 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 81 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 82 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 83 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 84 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 85 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 86 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 87 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 88 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 89 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 90 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 91 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 92 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 93 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 94 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 95 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 96 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 97 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 98 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 99 a été supprimé par suite de sa suppression le chemin n° 100 a été supprimé par suite de sa suppression	favorable à la demande à la condition de ne pas accorder la suppression de la partie du chemin n° 17 depuis la parcelle n° 118 jusqu'à la grande chemin n° 17	favorable à la demande à la condition que les voisins de la parcelle n° 118 auront à maintenir en bon état le sentier à ouvrir.	qu'il y a lieu de conseiller la demande. N.	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.
Beuvry.	Suppression du sentier n° 69 et ouverture d'un sentier.	30 juillet 1876.	31 juillet 1876.	Que le sentier à ouvrir pourrait être en mauvais état au temps d'hiver et qu'il occasionnerait une détresse de 40 mètres, que le chemin vicinal vis-à-vis du conseil est en mauvais état.	Que le chemin vicinal vis-à-vis du conseil est tout en si bon état que le sentier à supprimer de même que le sentier à ouvrir.	favorable à la demande à la condi- tion que les voisins de la parcelle n° 118 auront à maintenir en bon état le sentier à ouvrir.	favorable à la demande à la condition que les voisins de la parcelle n° 118 auront à maintenir en bon état le sentier à ouvrir.	qu'il y a lieu de conseiller la demande. N.	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.
Miclen- sur-Orst.	Suppression d'une partie du chemin n° 17.	18 fév. 1876.	21 fév. 1876.	"	"	favorable à la demande.	"	qu'il y a lieu de conseiller la demande. N.	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.
Montenaher.	Suppression de deux chemins.	6 avril 1876.	27 mai 1876.	"	"	"	"	"	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.
Stochroje.	Ouverture d'un chemin et union de deux parallèles de brique en échange.	20 juillet 1876.	27 juillet 1876.	"	"	"	"	"	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.
Lechren.	Rétablissement de chemins et vente des excédents au prix d'expertise.	12 déc. 1875.	12 déc. 1875.	"	"	"	"	"	Approuvé l'arrêté de l'arrêté de la Rép. P. M.

Noms des communes.	Nature des demandes.	Date des demandes.	Date des procès-verbaux de l'assemblée communale et municipale.	Analyse des réclamations et observations au procès-verbal d'arrêté.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Révis			Décision.
						du Commissaire royal.	du Commissaire d'arrondissement.	de la Députation permanente.	
Berg et Corgies.	Suppression et rectification d'un chemin et vente des excédents au prix d'importation.	11 et 22 mars 18/6.	14 mars et 23 mai 18/6.	"	"	favorable à la demande.	favorable à la demande.	qu'il y a lieu d'accueillir la demande.	approuvé à l'unanimité de la Dép. Perm.
Lanaken.	Suppression du sentier n° 33 et vente du terrain devenu libre.	8 juillet 18/6.	5 juin 18/6.	"	"	à condition que l'acquéreur s'engage à construire au point de plus en plus ou une lisière de 2 mètres de largeur d'une construction de 3/4 de construction au point de l'entretien à ses frais.	à condition posées par la commune. - Voyez.	à condition posées par la commune. - Voyez.	"
Mecheleu.	Rectification des chemins n° 14 et 131 suppression des sentiers n° 81, 107, 108, 110, 82 et 113 (plan de détail de l'Atlas.)	26 juillet 18/6.	20 juin 18/6.	La fabrique de l'église révoque la propriété des sentiers n° 138 du plan figuratif, et s'oppose à la suppression; une autre réclamation a été présentée contre la suppression des sentiers n° 138. Deux autres réclamations portant sur des conditions de la vente.	Que le sentier n° 138 est aban- donné de fait et que, en cas même que la fabrique d'égise fût propriétaire du fonds, elle aurait à choisir entre le paiement de la plus-value du fonds à dire d'expertise, et le libre usage de la parcelle de passage. Il a été fait droit à cette réclamation, le chemin n° 138 ne fait plus partie du projet de suppression.	favorable à la demande	favorable à la demande à condition d'une fois supprimé les sentiers n° 138, plan figuratif.	qu'il y a lieu d'accueillir la demande.	"
Tichemasson et Boblé.	Suppression des sentiers n° 49, 54, 55 et 56 et vente des excédents au prix d'importation.	30 juin 18/6.	22 mai 18/6.	Une réclamation a été présentée contre la suppression des chemins n° 26.	"	"	favorable à la demande	"	"
Prusson.	Suppression de chemins et sentiers et vente des excédents au prix d'importation.	4 avril 18/6.	18 juillet 18/6.	"	"	"	"	"	"
St. Gervais.	Suppression des sentiers n° 119.	11 juillet 18/6.	6 juillet 18/6.	"	"	"	"	"	"

Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 27 8 1866
Le Ministre de l'Intérieur
Signé: T. De Decker.
Pour l'avis conforme,
Le Secrétaire général
Du Ministre de l'Intérieur.
Le Ministre



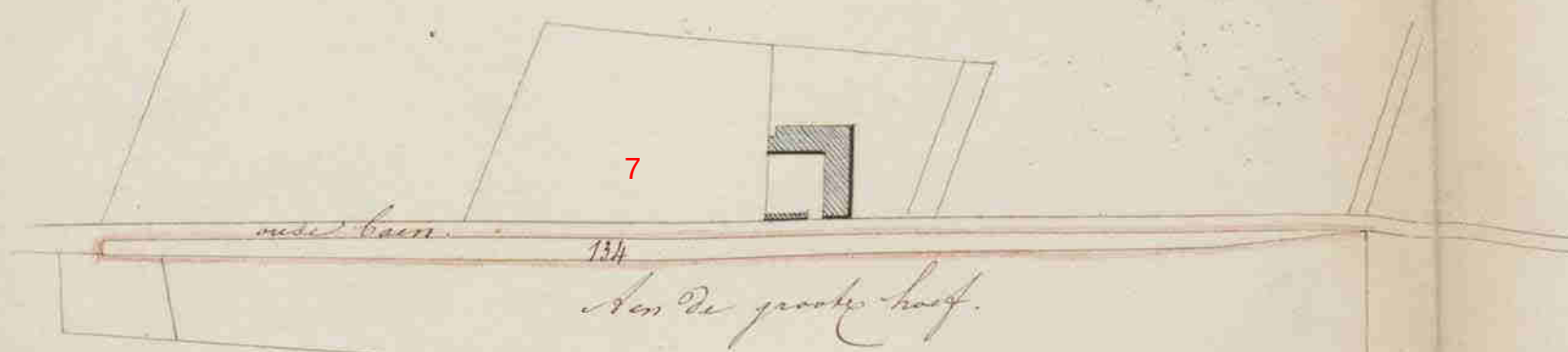
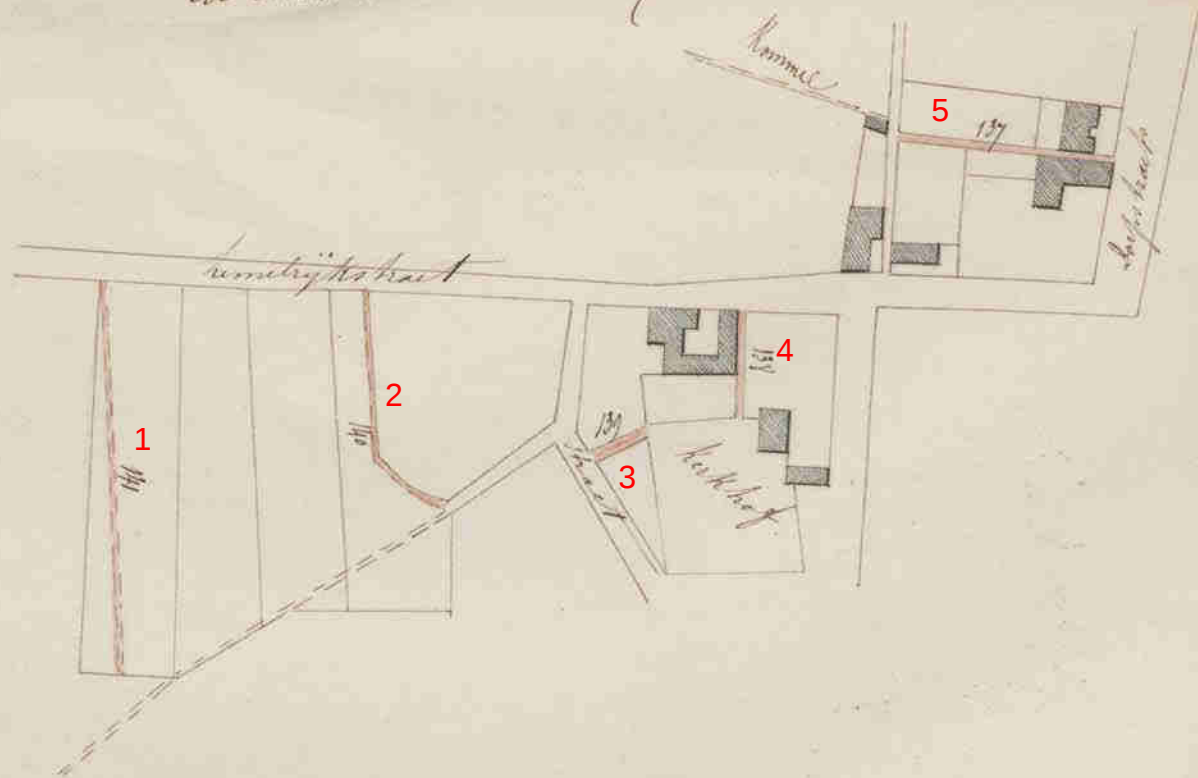
Par la Députation:
Le Greffier provincial,
Jean Van der Burgh
Van Cambergh

Par la Députation permanente,
y. de Weert
Baron de Cecil.

Assent, le 11 octobre 1866.

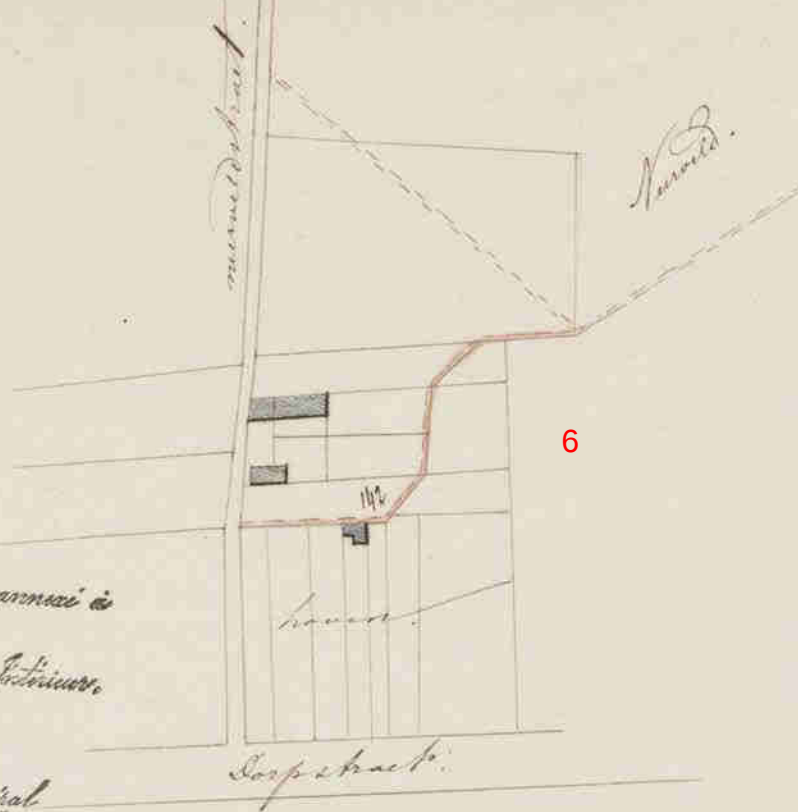
Glau figurativ

de chemins vicinaux et de sentir que la Commune de Meckeling, se propose de rétrécir et de supprimer.



Legend.

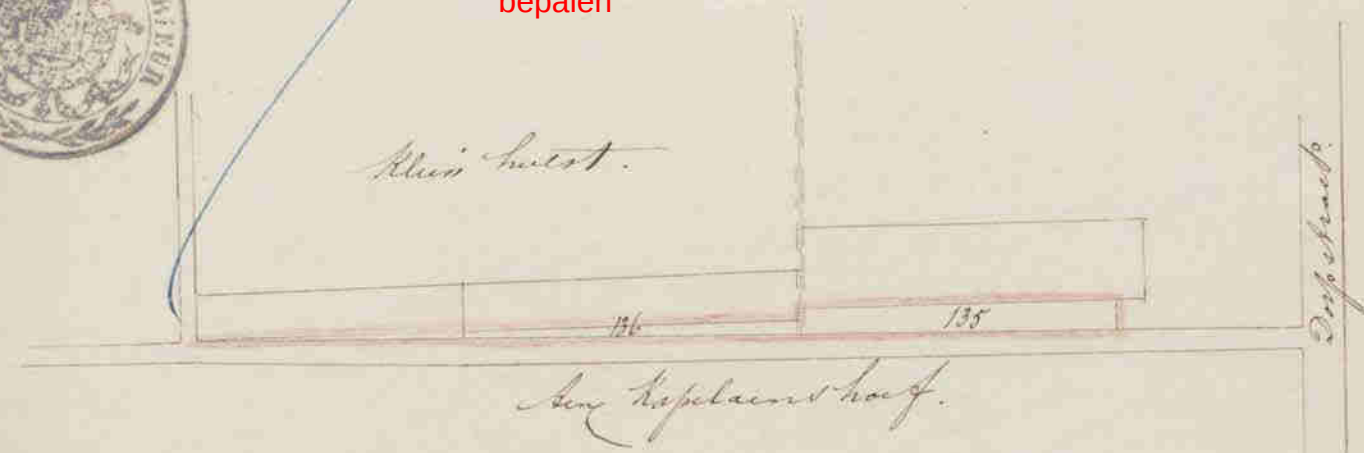
Les Nos 137, 138, 139, 140, 141, et 142 représentent des
doutiers inutilisés qu'on veut supprimer.
Les Nos 134, 135, et 136 représentent des hommes vivants
figurant sur l'Atlas sous les Nos 144/13, et qu'on veut ~~supprimer~~ retirer.



Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du
Le Ministre de l'Intérieur.
Signé
Don Copie Conforme.
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur.



Locatie moeilijk te bepalen



Certificat exact le présent plan par le Bourgmestre de
St. Michel et le 26 Juillet 1876.

Schelly to 1/2 1/2

Fait à Michelton, par le Sausigneur, ce 15 juillet 1876.